



Doc. 13586
01 octobre 2014

Le respect des obligations et engagements de l'Albanie

Amendement¹ n° 16

Dans le projet de résolution, remplacer le paragraphe 7.4 par le paragraphe suivant:

«déploie que l'occasion n'ait pas été saisie de faire en sorte que la réforme administrative et territoriale soit ouverte à tous les acteurs et fasse l'objet d'un consensus, non seulement entre la majorité au pouvoir et l'opposition, mais aussi entre le gouvernement central et les collectivités locales concernées.»

Déposé par:

BYLYKBASHI Oerd, Albanie, PPE/DC
AGRAMUNT Pedro, Espagne, PPE/DC
BENEYTO José María, Espagne, PPE/DC
FRONC Martin, République slovaque, PPE/DC
GIRO Francesco Maria, Italie, PPE/DC

1. 2014 - Quatrième partie de session

